

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital en numéraire de BMCE Bank réservée à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), cette dernière représentée par son Directeur général, M. Michel Lucas, a déclaré le 14 octobre 2010, avoir franchi à la hausse, le 6 octobre 2010, le seuil de participation de 20% dans le capital de ladite banque.

Suite à cette opération d'augmentation de capital, BFCM détient 42.365.802 actions BMCE Bank, soit 25% du capital de ladite banque.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, BFCM n'exclut ni de poursuivre ses achats sur la valeur BMCE Bank ni de céder des actions BMCE Bank. Les décisions seront prises en fonction de l'évolution (ou de la situation) du marché.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières